



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.

GENERALE

A/32/388

28 novembre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

Trente-deuxième session  
Points 30 et 31 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Note verbale datée du 28 novembre 1977 adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte de deux communiqués récemment publiés par le Congrès général du peuple et le Secrétariat aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a en outre l'honneur de demander que ces communiqués soient distribués en tant que documents de l'Assemblée générale au titre des points 30 et 31 de l'ordre du jour.

ANNEXE I

Déclaration publiée le 18 novembre 1977 par le Congrès général du peuple de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste :  
 sujet des récents événements affectant la nation arabe

Le Congrès général du peuple s'est réuni en séance ordinaire. En outre, une séance extraordinaire a été convoquée au cours de laquelle les derniers événements que vit la nation arabe ont été examinés. Une attention particulière a été consacrée à l'annonce, faite par le Président égyptien Anouar El Sadate, de son intention de se rendre dans les territoires occupés et d'avoir des discussions avec le terroriste Begin, chef des gangs sionistes qui ont perpétré tous les massacres dont a été victime le peuple palestinien, au premier chef le massacre tristement célèbre de Deir Yassine. Sadate s'entretiendra également avec les bandits de la Knesset israélienne.

L'annonce du Président égyptien a frappé de stupeur toute la nation arabe. Personne ne voulait y croire. Les événements sont entrés dans une phase absolument irrationnelle. La seule pensée de cette visite est dangereuse et peut être considérée comme un défi à la fierté et aux sentiments de la nation arabe. Cette démarche est une honte pour toutes les générations arabes, passées, présentes et futures, et un crime qui ne sera jamais pardonné. La meilleure preuve en est que les sionistes se sont empressés de mettre en lumière ces événements en les rapportant dans un document de l'Organisation des Nations Unies. Conscient de la responsabilité historique incombant au peuple arabe libyen qui représente la conscience de la nation arabe et afin de sauver ce qui peut encore être sauvé, le Congrès général du peuple a décidé de dépêcher un envoyé spécial auprès du Président syrien Hafez Al-Assad pour tenter de convaincre le Président égyptien de renoncer à cette idée dangereuse. En outre, un autre envoyé s'est rendu directement auprès du Président égyptien afin de l'avertir qu'une telle action discréditait les positions historiques de la nation arabe et les sacrifices qu'elle a endurés au cours de sa longue lutte contre le sionisme. Le sang des dizaines de milliers de martyrs arabes qui sont tombés dans le combat sacré aura coulé en vain et c'est là une insulte pour les peuples arabes.

Le Président égyptien ayant affirmé sa détermination d'entreprendre cette visite, le Congrès général du peuple, assumant ses responsabilités historiques vis-à-vis de la nation arabe, déclare ce qui suit :

1) Les intentions du Président Sadate constituent un crime contre l'ensemble de la nation arabe, laquelle ne gardera pas le silence face à ce crime.

2) Le Président égyptien ne représente que lui-même dans cette action. Les peuples égyptien et arabe ne sauraient pas en être tenus responsables et ne seront liés par rien de ce que Sadate entreprendra, car aucun dirigeant arabe n'a le droit d'agir individuellement face à un problème qui met en cause la nation arabe. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis de cet acte qu'elle rejette totalement comme constituant un crime que les peuples arabes ne permettront à personne de commettre contre eux.

3) Le problème entre nous et l'ennemi n'est pas un problème d'armements comme le prétend Sadate. Il s'agit de l'occupation de la Palestine et des territoires voisins par l'ennemi. Si nous reconnaissons la présence de l'ennemi dans les territoires arabes occupés, le problème ne sera plus un problème d'armements mais la simple présence de l'ennemi sur la terre arabe.

4) L'objectif de la libération est noble et doit dès lors être poursuivi par des voies tout aussi nobles. Même si, grâce à cette visite, Sadate était en mesure de rétablir une Palestine libre et indépendante, ce qui est impossible, c'est donner peu de prix à la dignité arabe que de chercher à libérer la Palestine de cette manière. Nous préférons que la Palestine reste occupée à jamais plutôt que de subir ce déshonneur. Mieux vaut mourir debout que de lécher les bottes de l'usurpateur.

5) La Jamahiriya arabe libyenne, par la bouche du Colonel Muammar Kaddafi, a, depuis 1973, mis en garde contre les dangers des démarches humiliantes entreprises par le Président égyptien. Il a averti la nation arabe que le processus des concessions, une fois commencé, ne prendrait jamais fin.

6) Il faut aujourd'hui, plus que jamais, que la Jamahiriya arabe libyenne ne se contente pas de réaffirmer sa position mais qu'elle prenne les mesures voulues pour dissuader ce dirigeant et effacer la honte. Les régimes arabes ont l'obligation de définir leur attitude vis-à-vis du régime égyptien. La nation arabe possède des ressources abondantes qui lui permettent de défaire l'ennemi et d'obtenir la libération. Elle n'est pas obligée d'avoir recours à des méthodes infâmantes.

7) Le Congrès réclame que soit rejetée cette action et tout accord ou concession qui pourrait en résulter. La nation arabe a le pouvoir de maintenir ses trois "non" du Sommet de Khartoum. Il faut que nous soyons mieux préparés et plus capables de persévérer dans la poursuite des objectifs de la libération.

8) En cette phase critique, le Congrès général du peuple annonce qu'il a mis à la disposition de la Syrie et de la résistance palestinienne, qui refusent tout compromis avec l'ennemi, toutes les ressources de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Aujourd'hui, plus que jamais, la Syrie, représente le seul bastion face à l'ennemi. En outre, ce pays illustre la gloire de la nation arabe et sa constance est son seul espoir de libération. C'est pourquoi le Congrès général du peuple appelle le peuple arabe à se ranger aux côtés de la Syrie.

9) Le Congrès demande également la création d'un front arabe du refus pour la poursuite de la lutte au nom de la libération.

10) Le Congrès général du peuple déclare que si le Président égyptien entreprend cette visite dans les territoires occupés, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ne reconnaîtra plus le Gouvernement égyptien car ce dernier ne méritera plus la confiance et le respect dus à un gouvernement arabe légitime. La Jamahiriya arabe libyenne exigera l'expulsion du Gouvernement égyptien de la Ligue arabe dont il a trahi la Charte et le transfert immédiat dans un autre pays du siège de la Ligue qui se trouve actuellement au Caire. En outre, la Jamahiriya arabe libyenne appliquera à l'Egypte le boycottage arabe.

En conclusion, le Congrès appelle la nation arabe à panser ses blessures, à unifier ses rangs, à faire face aux forces de l'infâmie et de la capitulation et à présenter un front uni dans la lutte pour la libération, la victoire et la gloire de notre nation.

ANNEXE II

Déclaration publiée le 23 novembre 1977 par le Secrétariat aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne au sujet de la rupture de toutes relations avec l'Égypte

Lorsque le Président égyptien a annoncé son intention de visiter les territoires occupés et de rencontrer le terroriste Begin et les bandits de la Knesset israélienne, le Congrès général du peuple a publié une déclaration dans laquelle il était dit que si le Président égyptien donnait suite à cette intention, la Jamahiriya arabe libyenne prendrait un certain nombre de mesures, qui étaient précisées dans la déclaration publiée par le Congrès général du peuple.

Puisque cette visite déshonorante et déloyale a eu lieu du 9 au 11 Dhu-al-hidja de l'an 1397 de l'hégire (19 au 21 novembre 1977), le Secrétariat aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, conformément à la déclaration publiée par le Congrès général du peuple, annonce ce qui suit :

1. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste cesse de reconnaître le Gouvernement égyptien, qui ne mérite plus la confiance ni le respect dus à un gouvernement arabe légitime;
2. Le boycottage arabe contre l'ennemi sioniste s'applique également à l'Égypte, puisque ce qui est égyptien peut venir de l'ennemi ou lui être destiné;
3. L'espace aérien et les aéroports libyens sont fermés aux avions égyptiens, et il est interdit aux navires battant pavillon égyptien de traverser les eaux territoriales libyennes, de relâcher ou de mouiller dans les ports libyens;
4. L'espace aérien et les aéroports libyens sont fermés aux avions qui viennent d'Égypte ou s'y dirigent ou atterrissent dans les aéroports égyptiens, et il est interdit aux navires étrangers qui mouillent dans les ports égyptiens ou transportent des marchandises à destination ou en provenance des ports égyptiens de traverser les eaux territoriales libyennes, de relâcher ou de mouiller dans les ports libyens;
5. Ces mesures ne porteront pas atteinte à l'excellent traitement dont jouissent les frères arabes égyptiens qui travaillent dans la Jamahiriya arabe libyenne, et sont considérés comme étant chez eux et faisant partie de la famille;
6. La Jamahiriya arabe libyenne s'est mise en rapport avec les gouvernements arabes frères pour demander que le Gouvernement égyptien soit expulsé de la Ligue des États arabes et que le siège de la Ligue quitte immédiatement la capitale égyptienne, puisque le Gouvernement égyptien a violé les objectifs inscrits dans la Charte de la Ligue et les résolutions de la Conférence au sommet des États arabes, et a bafoué les aspirations de la nation arabe qui s'incarnent dans l'instauration de l'unité arabe, le rétablissement de la dignité arabe, la récupération des territoires arabes et la garantie de la sécurité et de l'intégrité du sol arabe.